



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 9 MAI 2023

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)
M Le Nagard
- Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
- Excusés :** Mme Bastos – M Sénécal

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

BEZONS USO : Mail du 09 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U10/U11 du 20 05 23 contre SOISY AM FC

BRUYERES BERNES USM : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 05 23 et du forfait avisé de vos équipes U9

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

ECOUEN FC : Mail du 03 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

ERMONT AMS : Mail du 09 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur rencontre de critérium U12/U13 du 13 05 23 à GONESSE RC

FRANCONVILLE FC : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

GONESSE RC : Mail du 03 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

GONESSE RC : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 contre ERMONT AMS et U12/U13 contre VILLIERS FC du 13 05 23. La commission vous donne la possibilité de jouer ces matchs à une date à votre convenance après accord des clubs adverses. Merci de prévenir la commission des dates retenues éventuellement

NEUVILLE AS : Mail du 03 05 23

Pris note de votre réponse tardive concernant les appels de feuilles de présence des équipes de COURDIMANCHE AS sur le centre du plateau U8 du 25 03 23 et la feuille de présence de votre équipe U9 sur centre à OSNY FC du 25 03 23

ST BRICE FC : Mail du 03 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir des centres du plateau U6/U7 - U8 ou U9 jusqu'à la fin de saison

ST OUEN AS : Mail du 08 05 23

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U9 du 13 05 23 : Stade Lucien Escutary – 13 Rue Léo Lagrange à ST OUEN L'AUMONE

RAPPEL

PLATEAUX MAI & JUIN

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL



CRITERIUM

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium

Départemental, Avenir, U10/U11 & U12/U13. En l'absence d'une ou plusieurs équipes, la FMI doit être complétée en notant l'absence de l'équipe.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse ou non présentation de tablette le jour du match.

PLATEAU U9 – 3^{ème} Phase

Pour cette 3^{ème} phase, les clubs centres recevront par mail les documents concernant l'organisation. Chaque club doit compléter la feuille de présence habituelle et la laisser au club recevant.

Temps de jeu :

- Plateau de 8 équipes : 2 poules de 4 équipes
- Match de 12 minutes

- Plateau de 7 équipes : 1 poule de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes
- Match de 12 minutes pour la poule de 4 et match de 16 minutes pour la poule de 3

- Plateau de 6 équipes : 2 poules de 3 équipes
- Match de 16 minutes

Le club recevant devra imprimer les feuilles de rencontres envoyées par le DVOF et disponible également sur FAL. Les feuilles de rencontres et feuilles de présence devront être déposées sur FAL via Footclub le lundi matin au plus tard.

Chaque club participant devra fournir la feuille de présence U9 habituelle et la laisser au club recevant.

JND DU 10 JUIN 2023

La commission vous rappelle que la JND est réservée aux joueurs ou joueuses U6/U7. Le nombre de joueurs ou joueuses sera de 6 maximum par équipe.

Vous trouverez ci-dessous le tableau du nombre d'équipes engagées cette saison par club.

La commission communiquera ultérieurement la répartition des clubs matin & après-midi dès confirmation du lieu.

La commission se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes par club.





540630	ADAMOIS OL	4
551444	ARGENTEUIL FC	4
590534	ARGENTEUIL RC	5
522689	ARNOUVILLE FAS	5
510501	AUVERS ENNERY FC	3
500611	BEAUCHAMP AS	4
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	3
530279	BEZONS USO	4
526262	BOUFFEMONT ACF	2
524664	BRUYERES BERNES USM	3
551988	CERGY PONTOISE FC	10
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	1
554313	CHAMPAGNE SFC	4
500575	CORMEILLAIS ACS	5
549307	COSMO TAVERNY	6
545913	COURDIMANCHE AS	4
549561	DEUIL ENGHIEU FC	8
513926	DOMONT FC	1
519039	EAUBONNE CSM	5
528672	ECOUEU FC	5
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	3
518657	ENTENTE BOISSY CHARS	2
580487	ENTENTE MMB	4
517328	ENTENTE SSG	6
511000	ERAGNY FC	8
560130	ERMONT ACF	6
551390	ERMONT AMS	3
500712	EZANVILLE US	2
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	4
542402	FOSSES UF	3
500578	FRANCONVILLE FC	12
515375	FRETTOISE ES	3
522695	GARGES FCM	5
510506	GONESSE RC	4
581364	GOUSSAINVILLE FC	4
523266	GROSLAY FC	3
525937	GAFEPB	0
561058	HERBLAY ES	8
533517	JOUY LE MOUTIER FC	4
500686	MAGNY FC	2
519616	MARLY ES	4
527755	MENUCOURT AS	2
561118	MONTIGNY FC	5
517377	MONTMAGNY FC	5
546116	MONTMORENCY FC	5
522868	MONTSOULT BAILLET US	2
531088	NEUVILLE AS	2
519844	OSNY FC	5
530273	PARMAIN AC	1
550638	PERSAN US	4
560812	PIERRELAYE FC	4
550783	PONTOISIENNE JS	4
518652	PRESLES USL	1
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4
511509	ROISSY US	2
500695	SARCELLES AAS	6
509431	SOISY AM FC	8
527269	ST BRICE FC	3
549968	ST LEU FC	6
518488	ST OUEN AS	8
507986	ST PRIX ES	3
500565	SURVILLIERS AVENIR	2
519763	THILLAY ESM	2
519260	VALLEE DU SAUSSER ES	1
538505	VAUREAL FCM	0
524020	VEMARS ST WITZ FC	2
563529	VEXIN AS	2
500681	VIARMES ASNIERES OL	5
550582	VILLIERS LE BEL FC	4
	Total	274



COUPE U12 du 8 MAI 2023

RESULTAT DE LA FINALE COUPE U12 du 8 MAI 2023

Ce Lundi 8 Mai se déroulait la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12. Quatre équipes issues des qualifications étaient présentes au Stade Léo Lagrange à ARNOUVILLE. La commission tient à féliciter tous les joueurs pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation remercie :

- La Municipalité de la ville d'Arnouville pour le prêt de leurs installations
- Le club d'ARNOUVILLE FAS pour la disponibilité des dirigeant(e) s
- Les membres de la Commission Foot Animation
- Les membres de la Commission Technique
- Les membres de la CDA
- Nathan & Léandre Arbitres Foot Animation
- José MOREIRA membre du Comité Directeur
- Daniel PODAN-MAVOUNZY membre du Comité Directeur

CLASSEMENT FINAL

Après le tirage au sort, les premières rencontres se sont déroulées suivant le tableau ci-dessous :

1/2 Finales

Total Jonglerie

CERGY PONTOISE FC	978	1
SARCELLES AAS	956	2

VILLIERS FC	737	3
ARGENTEUIL RC	669	0

Matches de Classement

CERGY PONTOISE FC	4
ARGENTEUIL RC	0

Finale

SARCELLES AAS	0
VILLIERS FC	1



1^{er} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 01 04 23

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à ENTENTE SSG

2^{ème} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 01 04 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT ACF

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT

SURVILLIERS AVENIR : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE

VILLIERS FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE

FOSES UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11

FOSES UF : 2^{ème} appel de feuille de matchs n° 25593598 - 25593664 & n° 25593730 du 22 04 23 – critérium U10/U11 série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1 - 2 & 3

CRITERIUM U13 AVENIR

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25603029 du 22 04 23 – critérium U13 Avenir contre BEZONS USO 1

AMENDES

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative sur centre n° 4 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BEZONS

Amende : 30€

BOUFFEMONT A.C.F : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT

Amende : 30€ X 2 = 60€



CORMEILLAIS A.C.S : Non réception après 2^{ème} appel feuille centre récapitulative et de présence de vos équipes sur centre n° 7 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 30€ x 2 = 60€

GOUSSAINVILLE F.C : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTMORENCY F.C : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence centre n° 16 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à MONTIGNY FC

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative & feuille de présence sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES

Amende : 30€ x 2 = 60€

ERMONT AMS : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à ENTENTE SSG

Amende : 30€

FONTENAY FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25593609 & 25593675 du 01 04 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre MONTIGNY FC 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

RC ARGENTEUIL : Non réception après 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25594068 & 25594113 du 15 04 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY-PONTOISE FC 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

GONESSE RC : Non réception après 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25595493 & 25595583 du 15 04 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre VILLIERS LE BEL FC 5 & 7

Amende : 30€ x 2 = 60€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuille de match n° 25591979 du 15 04 23 – critérium U12/U13 – série 3 contre PERSAN US 1

Amende : 30€

CERGY-PONTOISE FC : Feuilles irrégulières de matchs n° 25592125 – 25592191 - 25592257 & 25592676 du 15 04 23 - critérium U12/U13 – série 4 contre MONTIGNY FC 1 – 2 – 3 & 4 (manque n° Matches – date et équipes adverses).

Amende : 10€ x 4 = 40€

PUISEUX-LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuille de match n° 25592805 du 15 04 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre BEZONS USO 5

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Forfait non avisé de votre club sur centre de NEUVILLE AS du 25 03 23

Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°2 - plateau U9 à AUVERS ENNERY FC du 22 04 23

Amende : 50€



GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°3 - plateau U9 à BELLOY ST MARTIN ACS du 22 04 23
Amende : 50€

EAUBONNE CSM : Forfait non avisé de votre club sur centre n°4 - plateau U9 à BEZONS USO du 22 04 23
Amende : 50€

CORMEILLAIS ACS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°7 - plateau U9 à ENTENTE MMB du 22 04 23
Amende : 50€

FRETTOISE ES : Forfait non avisé de votre club sur centre n°7 - plateau U9 à ENTENTE MMB du 22 04 23
Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°11 - plateau U9 à MONTIGNY FC du 22 04 23
Amende : 50€

FOSES UF : Forfait non avisé de votre club sur centre n°16 - plateau U9 à VIARMES ASNIERES OL du 22 04 23
Amende : 50€

GONESSE RC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°17 - plateau U9 à CERGY PONTOISE FC du 22 04 23
Amende : 50€

PARMAIN AS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°2 - plateau U8 à BEAUCHAMP AS du 22 04 23
Amende : 50€

FOSES UF : Non organisation du centre n°7 - plateau U8 du 22 04 23
Amende : 100€

FRANCONVILLE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°11 - plateau U8 à MONTMAGNY FC du 22 04 23
Amende : 50€

VAUREAL FCM : Forfait non avisé de votre club sur centre n°12 - plateau U8 à HERBLAY ES du 22 04 23
Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°14 - plateau U8 à ST OUEN AS du 22 04 23
Amende : 50€

CERGY PONTOISE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°15 - plateau U8 à ST PRIX ES du 22 04 23
Amende : 50€

SARCELLES AAS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°1 - plateau U8/U9 niveau 1 à COSMO TAVERNY du 22 04 23
Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°2 - plateau U8/U9 niveau 1 à EAUBONNE CSM du 22 04 23
Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence non excusée de votre équipe sur centre n°2 de Coupe U12 du 03 05 23
Amende : 25€



ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023 (en attente de confirmation)

PROCHAINE RÉUNION LUNDI 15 MAI 2023 À PARTIR DE 18H00